



**ASSOCIATION NATIONALE DU CHEVAL CASTILLONNAIS
D'ARIÈGE-PYRÉNÉES**

**Siège social : Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises
09240 MONTELS**

**Siège administratif : Lieu-Coufet 09500 Roumengoux
www.chevalcastillonnais.fr contact@chevalcastillonnais.fr**

Compte rendu Conseil d'administration du 12 Avril 2024

PNR ferme d'Icart 09240 Montels

Séance ouverte à 10h30

Présents : Sylvain Salaméro, François Guamis, Loïc Chevrel, Léopold Andreu, Priscilla Milhorat, Marie Audabram, Adèle Percie du Sert, Laurent Prenat, Raymond Adreit, Marie Sirotenko, Fabrice Bourriane, Hélène Régis.

En visio : Claude Marconnot

- Isabelle Jaubert a à plusieurs reprises adopté un comportement inapproprié à l'encontre de l'ANCCAP et des ses membres, à savoir : Refus de présenter une jument à la commission d'approbation dans l'année de la saillie, menaces sur l'agrément OS de l'ANCCAP, diffamation à l'encontre des membres du CA, mauvaise image de l'ANCCAP.. Madame Jaubert reproche également, à tort, à la commission d'approbation la visite d'un cheval qu'elle croit entier et évoque des problèmes de consanguinité et appartenant à un membre du bureau, vu le 28 Mars 2024 chez Olivier Courthiade. Il s'agit en réalité d'un cheval qui appartient à une personne ni membre du CA ni du bureau. de plus c'est un hongre donc la question de la consanguinité ne se pose pas. Enfin, le cheval a été emmené sur place par le propriétaire sur proposition de celui-ci alors que toute la commission était réunie pour l'AG.

Conformément aux statuts, Mme Jaubert a reçu une liste détaillée de ce qui a motivé sa convoocation devant le CA. Elle ne s'est pas présentée devant le CA.

Suite à ces faits, l'application de l'article 7 du règlement intérieur de l'ANCCAP, à savoir une exclusion temporaire de l'association, est mis au vote : 9 Pour et 4 Contre.

Madame Isabelle Jaubert est donc exclue pour l'année civile, c'est-à-dire jusqu'au 31/12/2024.

- La légitimité du vote de Madame Jaubert élire le bureau est questionnée (cf statuts ANCCAP).

Le président propose au conseil d'administration de revoter le bureau pour lever toute ambiguïté à bulletin secret :

POSTE	CANDIDAT(S)	NBRE DE VOIX	ELU
Président	Fabrice Bourriane Sylvain Salaméro	5 8	Sylvain Salaméro
Vice Président	François Guamis	Unanimité	François Guamis
Trésorier	Marie Sirotenko	Unanimité	Marie Sirotenko
Vice trésorier	Loic Chevrel	Unanimité	Loic Chevrel
Secrétaire	Priscilla Milhorat	Unanimité	Priscilla Milhorat
Vice secrétaire	Adèle Percie du Sert	Unanimité	Adèle Percie du Sert

- Nomination d'un représentant à la commission du LG.

Exclusion de Madame Jaubert entraîne la perte de son mandat à la commission LG. Le président fait un appel à candidature et une mise au vote à bulletin secret.

Candidats : Hélène Régis (6 voix) , Priscilla Milhorat (7 voix)
Priscilla Milhorat élue.

- Adhésion : demander aux adhérents l'autorisation de transmission des coordonnées vers le site internet, droit à l'image, liste de diffusion soumis à autorisation, signature du RGPD (Règlement Général de Protection des Données).

Un groupe WhatsApp pourrait être créé pour communiquer et échanger autrement que par mail (soumis au RGPD)

- Manifestation à venir :
 - Foire du 1^{er} Mai au Mas d'Azil : Marie Sirotenko et Patrice Commenge
 - Foire du 8 et 9 Mai à Tarascon : Appel à candidature à faire aux adhérents
 - Foire et salon à venir : Appel à candidature à faire aux adhérents
 - Foire d'Espezet en Octobre : Adèle Percie du Sert souhaite y participer (attention même date que le concours de Prat)

Fin de séance à 12h30.